

CONDUITE EN SECURITE D'ENGINS DE CHANTIER Recyclage

CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

Recommandation R 372
CNAMTS

Catégories d'engins : 1,
2, 4, 9

Durée de validité : 10 ans

OBJECTIFS :

- Actualiser les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des engins de chantier
- Maîtriser les règles de sécurités liées à la fonction de conducteur.

DUREE : 1 jour

NOMBRE DE
PARTICIPANTS : 6

PUBLIC/PREREQUIS :

Personnel désigné pour
conduire les engins de
chantier de l'entreprise.
Aptitude médicale
spécifique.

FORMATEURS :

Moniteur Engins de
chantier
Testeur CACES certifié

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Formation pratique
- Vidéo projecteur
- Engins de chantier
- Différents types de charges
- Livrets pédagogiques

PROGRAMME :

Les Connaissances Techniques

- Les aspects réglementaires
- La fonction du conducteur
- Classification et Connaissance des engins de chantier
 - Les différentes catégories d'engins de chantier suivant la recommandation R 372 modifiée
 - Technologie des engins de chantier
- Utilisation en sécurité
 - Les consignes générales de sécurité
 - Examen d'adéquation
 - Règles de circulation à vide, en charge
 - Règles de gerbage et d'élingage suivant engins
 - Les gestes de commandement
 - Les principales causes d'accident du travail
 - Les consignes particulières
- Opérations de maintenance de premier niveau
 - Les vérifications générales périodiques, hebdomadaires et quotidiennes
 - Le complément des niveaux, graissage, filtre à air etc.
 - Le carnet de maintenance

Mise en Pratique

- Vérification journalière
- Evolution en espace libre et limités, à vide et en charge, sur différents types de sol
- Utilisation d'équipements divers

INTRA

INTER

CONTACT :

04 42 09 49 03

gse@qseformation.com

COMMENTAIRES :

- L'évaluation théorique et pratique aura lieu selon le référentiel CACES. Elle permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une autorisation de conduite.
- Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants)
- Mise à disposition par l'entreprise d'engins de chantier
- La délivrance du CACES nécessite 1 journée de test complémentaire

